



# VOUS TRAVAILLEZ DANS LE DOMAINE AGRICOLE ET PLANIFIEZ VOYAGER?

## AIDEZ-NOUS À EMPÊCHER LA PESTE PORCINE AFRICAINNE D'ENTRER AU CANADA!



Canadian Pork Council  
Conseil canadien du porc

### PLANIFIEZ VOS DÉPLACEMENTS ET VOTRE RETOUR!

- Avant de quitter le pays, **consultez votre gérant de ferme ou votre employeur** pour communiquer votre itinéraire et établir le délai d'attente approprié avant de retourner au travail, puis planifiez votre voyage en conséquence!
- Si vous prévoyez visiter des fermes ou des sites agricoles, **vérifiez si on y signale une maladie animale confirmée ou soupçonnée**. Modifiez vos plans en conséquence.
  - Durant votre voyage, évitez les contacts directs avec les animaux, ainsi que leurs excréments et leurs aliments. Ne rappez rien de ces lieux.
  - Après la visite, nettoyez et désinfectez vos bottes ou chaussures ainsi que tous les articles que vous avez apportés sur le site en question. Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou utilisez un désinfectant pour les mains.
  - Prenez une douche et enfiler des vêtements propres. Placez les vêtements portés durant la visite dans un sac de poubelles robuste.

### IMMÉDIATEMENT APRÈS VOTRE VOYAGE

- **Faites nettoyer à sec ou lavez et sécher à haute température** les vêtements portés durant la visite. **Lavez et désinfectez les chaussures ou bottes** après utilisation dans d'autres pays.
- **Respectez tous les délais d'attente prescrits.** Cinq jours entre votre dernière visite d'un site agricole et votre retour à la ferme est une bonne règle de base.

**Au retour de voyages à l'étranger, ne rappez pas de produits de viande au Canada.** Non seulement cette pratique est illégale\*, mais la viande en provenance de l'étranger peut contaminer vos bagages, votre cuisine, vos déchets et nos sites d'enfouissement, augmentant ainsi les risques d'infecter les troupeaux de porcs du Canada.

**Lavez immédiatement tous les vêtements et chaussures après utilisation dans un pays étranger.** Cette mesure est encore plus importante si vous avez visité une ferme ou si vous avez côtoyé des animaux durant vos déplacements.

*\*Seuls les produits de viande cuits et en conserve peuvent être rapportés au pays, mais ils doivent tout de même être déclarés.*

### POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :



Pour savoir comment bien désinfecter les vêtements, les chaussures et d'autres articles, consultez le site [www.cpc-ccp.com/francais/cleaning-disinfecting](http://www.cpc-ccp.com/francais/cleaning-disinfecting)

### La peste porcine africaine est l'une des plus graves maladies virales qui s'attaquent aux porcs de nos jours.

Il n'existe ni vaccin ni traitement efficace contre cette maladie.

La peste porcine africaine n'a encore jamais été observée au Canada, mais elle est présente dans les pays suivants :

- Arménie
- Azerbaïdjan
- Bélarus
- Belgique
- Cabo Verde
- Cambodge
- Chine
- Corée du Nord
- Estonie
- Géorgie
- Haïti
- Hong Kong
- Inde
- Indonésie
- Laos
- Lettonie
- Lituanie
- Malisie
- Mongolia
- Myanmar
- Ouganda
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Pays d'Afrique
- Philippines
- Pologne
- République de Corée
- République de Moldavie
- République tchèque
- Roumanie
- Russie
- Serbie
- Timor-Lester
- Ukraine
- Viêt-nam

### La meilleure stratégie contre la peste porcine africaine est d'empêcher l'introduction du virus au Canada.

Bien que **les humains ne puissent pas contracter la peste porcine africaine**, ils représentent la plus importante voie d'entrée du virus au pays en raison des risques de transmission associés à la manutention de produits de viande, ainsi qu'aux vêtements et chaussures contaminés.

**Assurez-vous de déclarer tous les produits alimentaires que vous rapportez!** L'omission de déclarer la présence de produits alimentaires dans vos bagages peut entraîner l'imposition de lourdes amendes si les chiens détecteurs dépistent des produits dont l'entrée est interdite au Canada. Il vaut mieux prévenir que guérir!

Les produits de viande comprennent le bacon, le jambon, les charcuteries, etc. Il peut s'agir de viande et de produits de viande emballés, frais, congelés ou transformés, faits maison ou même distribués sur l'avion. Il est interdit d'introduire tous ces produits au Canada.



**PROTÉGEZ LES PORCS, PROTÉGEZ  
L'ÉCONOMIE CANADIENNE!**



Canadian Pork Council  
Conseil canadien du porc

L'introduction de la peste porcine africaine au Canada pourrait mettre en péril plus de **100 000 emplois** et risque de coûter **24 milliards de dollars** à l'économie canadienne.

**Pour en savoir davantage** sur la peste porcine africaine et ses répercussions, voir le site [www.cpc-ccp.com/francais/african-swine-fever](http://www.cpc-ccp.com/francais/african-swine-fever)